

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2019/09

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
27	21	21

<u>Date de la convocation :</u>	le 15 mars 2019
<u>Date d'affichage :</u>	Le 29 mars 2019

Séance du 21 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un mars à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA,

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Kristine FOYART, Marianne PARIGOT, Corinne TROUVAIN, Messieurs Philippe BARBILLON, Didier BÉRANGER, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Michel DUPONT, Olivier FERREIRA, Dominique FONTAINE, Daniel GAGE, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEBOEUF, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Jackie TASSIN, Gérard WARIN.

Absents représentés : Monsieur Dominique FERRY par Monsieur Daniel GAGE, Monsieur Marcel DAUSQUE représenté par Monsieur Didier BÉRANGER.

Absents excusés : Madame Sophie MERCIER, Messieurs Patrick ALLARD, Alain DENNEL, Daniel FORGET, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Florent MAZIÈRES.

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique FONTAINE

Objet : Dissolution du budget annexe « éclairage public Force Énergies »

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 portant création du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise par fusion du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise et du Syndicat intercommunal Force Énergies,

Vu l'instruction M14,

Monsieur le Président rappelle que la compétence optionnelle éclairage public est désormais ouverte à l'ensemble des communes adhérentes au SEZEO. Aussi le suivi de cette compétence dans un budget annexe « éclairage public Force Énergies » n'est plus approprié,

Monsieur le Président propose de dissoudre le budget annexe « éclairage public » au 31 mars 2019 et d'en reprendre l'actif, le passif et le résultat au budget principal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

APPROUVER la suppression du budget annexe « éclairage public force énergies » au 31 mars 2019,

ACCEPTE la reprise de l'actif, du passif et du résultat du budget annexe au budget principal,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la suppression du budget annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

